Nomenclature applicable aux centres ou services de réadaptation fonctionnelle dont l'agréation n'a pas été effectuée sur base de critères particuliers établis en fonction de certaines catégories déterminées de personnes handicapées.

## A. Installations et techniques de réadaptation et points attribués

#### 1. Kinésithérapie.

Poste de kinésithérapie individuelle comportant un banc de massage, ou sont réalisées au moins quinze séances journalières : ..... 20

### 2. Pouliethérapie.

Poste de pouliethérapie installé sous forme de cage de Rocher ou sous forme similaire, avec les accessoires, ou sont réalisées au moins dix séances journalières : ..... 200

Appareil isolé destiné au travail contre résistance, avec ou sans poulie, ou sont réalisées au moins dix séances journalières :

par appareil mobilisant une ou plusieurs articulations identiques : ..... 20

par appareil mobilisant plusieurs articulations différentes, simultanément ou successivement : ..... 25

#### 3. Gymnastique.

- a) Salle de gymnastique comportant espaliers, plinth, bancs suédois, bomme d'équilibre, glace orthopédique, planches orthopédiques et tabourets, ou sont réalisées au moins 5 séances journalières collectives de cinq patients ou dix séances journalières individuelles : ..... 900
  - b) Ensemble comportant couloir de marche, dénivellations, obstacles simples, escalier (en salle) : ..... 100
- c) Piste d'obstacles en plein air, comportant dénivellations, obstacles, escalier :

pour la piste ou l'ensemble de pistes : ..... 100

d) Bicyclette orthopédique ou ergométrique ou de rééducation :

par bicyclette: ..... 50

### 4. Ergothérapie.

Salle d'ergothérapie, comportant :

matériel de quincaillerie, tel qu'un outillage de menuiserie, de vannerie, un panneau portant des clenches, espagnolettes, robinets, serrures, par ensemble permettant un travail autonome non mécanique...... 20 installation de cuisine fonctionnelle complète : ..... 100

machine pour le travail mécanique du bois, du fer, du textile ou d'une autre matière, par machine:..... 50 nécessaire à coudre, à tricoter, à la coupe, par nécessaire individuel : ..... 5

four à céramique : .... 100

toute autre activité mécanique, par machine : ..... 50

supplément par machine permettant le travail en suspension ou avec orthèse d'appui : ..... 10

Les points prévus ci-avant ne sont attribués que lorsque le matériel ou la machine est utilisé pour une activité thérapeutique effective.

#### 5. Electrothérapie.

a) Poste d'électrothérapie, comportant des appareils pour courant soit galvanique, soit faradique, soit stimulateur, soit exponentiel, soit modulé :

par appareil simple grâce auquel au moins quinze séances journalières sont réalisées dans le poste : ..... 30 par appareil combiné comprenant au moins quatre types de courant, grâce auquel au moins quinze séances journalières de traitement combiné utilisant au moins deux types de courant sont réalisées dans le poste : ..... 120

b) Poste d'électrothérapie, comportant des appareils soit à ultra-sons, soit à ondes courtes, soit à haute fréquence modulée, soit radar :

par appareil grâce auquel au moins quinze séances journalières sont réalisées dans le poste : ..... 150

Les points prévus ci-avant pour les postes d'électrothérapie ne sont attribués en totalité que lorsque le poste est exclusivement utilisé pour des handicapés qui, hospitalisés ou non, suivent un programme complet de réadaptation.

Lorsque le poste sert à la fois pour des handicapés qui suivent un programme complet de réadaptation et pour des patients qui suivent un traitement électrothérapique isolé, non compris dans un programme complet de réadaptation, les points prévus ne sont attribués qu'à une concurrence du tiers de leur montant.

## 6. Actinothérapie.

Poste d'actinothérapie comportant des appareils soit à rayons ultraviolets, soit à rayons infrarouges, soit à bain de lumière partiel ou général :

par appareil simple grâce auquel au moins quinze séances journalières sont réalisées dans le poste : ..... 25 par appareil combiné à rayons ultraviolets et infrarouges grâce auquel au moins quinze séances journalières de traitement combiné sont réalisées dans le poste : ..... 45

## 7. Hydrothérapie.

a) Hydrothérapie en tribune de douche :

par type de traitement hydrothérapique pratiqué à raison d'au moins dix séances journalières : ..... 50

b) Poste d'hydrothérapie individuelle comportant :

bain de bras, par appareil avec alimentation installée, ou au moins quinze séances journalières sont réalisées : ..... 100

bain de jambe, par appareil avec alimentation installée, ou au moins quinze séances journalières sont réalisées : ..... 110

bain de trèfle, par appareil avec alimentation installée, ou au moins quinze séances journalières sont réalisées : ..... 500

baignoire pour massage, par appareil avec alimentation installée, ou au moins dix séances journalières sont réalisées : ..... 500

baignoire pour bains thérapeutiques (carbogazeux, sulfureux, électrogalvaniques, etc.), par appareil ou au moins dix séances journalières sont réalisées : ..... 500

appareil de massage sous eau : ..... 400

parafango, par appareil avec double paroi, chauffage et thermostat grâce auquel au moins quinze séances journalières sont réalisées : ..... 200

c) Salle d'hydrothérapie collective comportant une piscine avec installation de stérilisation, chauffage, filtrage, palan, rampes, d'une largeur de deux mètres ou plus, utilisée journellement durant au moins quatre heures, par piscine : ..... 4 000

en plus, par mètre de longueur au-delà de quatre mètres : ..... 1 000

en plus, pour fond élévateur : ..... 1 000

en plus, par appareil pour massage sous eau: ..... 400

d) Piscine de plein air d'une surface de 20 m2 au moins et construite en matériaux durs : ..... 2 000

## 8. Logopédie.

Cabine de logopédie équipée et comprenant entre autres les miroirs, les appareils électroniques : ..... 250

## 9. Psychothérapie de groupe.

- a) Salle réservée à la psychothérapie de groupe (psychodrames ou sociodrames ou remotivation, par exemple), ou au moins deux séances journalières sont réalisées, par salle : ..... 50
- b) Activité culturelle et artistique (peinture, musique, sculpture, etc.), par discipline régulièrement organisée (en dehors du service d'ergothérapie) : ..... 100
- c) Jeux de divertissement (quilles, boules, billards, par exemple), par discipline régulièrement organisée : ..... 25

#### 10. Prothèses et appareils orthopédiques.

Atelier de fabrication de prothèses et/ou appareils orthopédiques comportant les diverses installations et machines destinées à la fabrication, l'essayage, la correction et l'adaptation des appareils de prothèse et/ou d'orthopédie, éventuellement à partir d'articulations ou de pièces standard et dont la direction est assurée par un technicien qualifié : ..... 4 000

Atelier de prothèses provisoires et/ou d'adaptation de prothèses ou appareils orthopédiques (lorsque le centre ou service ne dispose pas de l'atelier de fabrication de prothèses et/ou d'appareils orthopédiques, visé ci-avant) : ..... 500

Atelier de fabrication de chaussures orthopédiques : ..... 500

#### 11. Fabrication d'objets utilitaires et adaptation des appareils d'ergothérapie.

Atelier de fabrication d'objets utilitaires contribuant à rendre la vie du handicapé plus indépendante (gadgets) et ateliers d'adaptation des appareils d'ergothérapie sous la direction d'un technicien qualifié : ..... 500

#### 12. Formation.

Cours de formation consistant en :

réunions d'informations organisées par le centre ou service et animées par des personnes étrangères au centre (1 par trimestre au minimum) : ..... 500

réunions hebdomadaires animées par le personnel du centre (discussion de cas ou de techniques, établissement de programmes individuels de réadaptation), pendant tout le trimestre : ..... 1 000

## 13. Exercices de rééducation par le sport.

par discipline régulièrement organisée :

sport individuel: ..... 100 sport par équipes: ..... 200

# B. Personnel auxiliaire de la réadaptation

- 1. par logopède, occupé à temps plein à la réadaptation : ..... 250
- 2. par ergothérapeute, occupé à temps plein à la réadaptation : ..... 250
- 3. par psychologue possédant un diplôme du niveau universitaire, occupé à temps plein à la réadaptation : ..... 1 000
- 4. par assistant en psychologie possédant un diplôme du degré A1, occupé à temps plein à la réadaptation : ..... 800
- 5. par assistant(e) social(e) ou infirmier(e) gradué(e) social(e), occupé(e) à temps plein à la réadaptation : ..... 800
- 6. par prothésiste, occupé à temps plein à la réadaptation : ..... 800